

Bilan 2017 CPER

■ Session du 19 juin 2018

■ Avis présenté par M. Antoine CHARLOT, Rapporteur général au Plan, aux schémas et aux territoires, au nom de la Commission « Finances – Prospective »

Entendues les interventions de MM. Patrice POLLONO (CCIR), Olivier GUIX (CGT), Paul CLOUTOUR (CFDT),

83 votants. Adopté par 82 voix pour, 0 abstention, 1 contre.

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 a été signé le 23 février 2015. Chaque année, il fait l'objet d'un bilan d'exécution et d'un avis du CESER.

Ce contrat assure le financement de projets structurants, tout en veillant à un développement équilibré du territoire. Il comporte 6 volets thématiques :

- La mobilité multimodale
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- La transition écologique et énergétique
- Le numérique
- L'emploi, l'orientation et la formation professionnelle
- Les filières d'avenir et l'usine du futur

Le 7^e volet vise à réduire les disparités entre les territoires afin de renforcer la cohésion territoriale.

A ce jour, le CPER est doté de 474,6 M€ par l'Etat, et de 432,6 M€ par la Région, ce qui représente un volume d'investissement 907,2 M€, auquel s'ajoute la contribution d'autres partenaires, portant le montant total à 1 326 M€. Toutefois, avec l'apport des fonds européens, ce sont près de 3 Milliards € qui sont mobilisés pour le développement régional.

Tableau : Répartition des montants affectés aux différents volets du CPER

VOLET	Montant total	État V avenant n°1	Région V avenant n°1	Au 31/12/2017			
				État		Région	
				Engagé cumulé	%	Engagé cumulé	%
Mobilité	722,898 M€	275,690 M€	191,985 M€	72,611 M€	26,3%	108,681 M€	56,6%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245,961 M€	78,543 M€	63,762 M€	32,565 M€	41,5%	24,367 M€	38,2%
Transition écologique et énergétique	149,710 M€	72,810 M€	76,900 M€	36,576 M€	50,2%	36,413 M€	47,4%
Numérique	1,426 M€	0,713 M€	0,713 M€	0,266 M€	37,2%	0,444 M€	62,2%
Emploi	21,160 M€	9,800 M€	11,360 M€	5,059 M€	51,6%	5,937 M€	52,3%
Territorial	185,100 M€	37,060 M€	87,880 M€	13,592 M€	36,7%	32,000 M€	36,4%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1326,255 M€	474,616 M€	432,600 M€	160,669 M€	33,9%	207,844 M€	48,0%

Ce bilan 2017, présenté conjointement par l'Etat et le Conseil régional, est clair et précis. Il répond aux attentes du CESER quant à la nécessité d'avoir des données transparentes sur les sommes effectivement engagées. Au-delà du simple bilan chiffré, il s'agit également d'apprécier l'avancement des opérations.

Le CESER constate que la mise en œuvre du CPER est engagée sur l'ensemble des volets. Certaines opérations connaissent même un taux d'exécution élevé :

- La modernisation de l'axe ferroviaire St Gilles Pornic pour le volet mobilité multimodale
- La réhabilitation de résidence universitaire sur le campus d'Angers, l'opération soutien doctoral de l'Agrocampus pour le volet Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- La reconquête de la biodiversité pour le volet transition écologique et énergétique
- Le soutien à la plate-forme mutualisée d'information géographique GEOPAL pour le volet Numérique
- Les opérations sur le site de l'Abbaye de Fontevraud pour le volet territorial

Le **CESER reste néanmoins vigilant sur le degré d'exécution du contrat**. Au 31 décembre 2017, 368.5 M€ ont été engagés (207.8 M€ par la Région et 160.7 M€ par l'Etat), Le taux de programmation des crédits Etat-Région s'élève à 46,62% et le taux d'engagement est de 40,62%. Il aurait été attendu un taux de mandatement calculé sur la totalité des crédits du CPER (le taux de mandatement de 49,73 % indiqué dans le bilan étant calculés uniquement sur les crédits engagés à ce jour).

En ce qui concerne la Région, 48% des crédits ont été engagés (57% sont programmés), pour un total de 207,8M€.

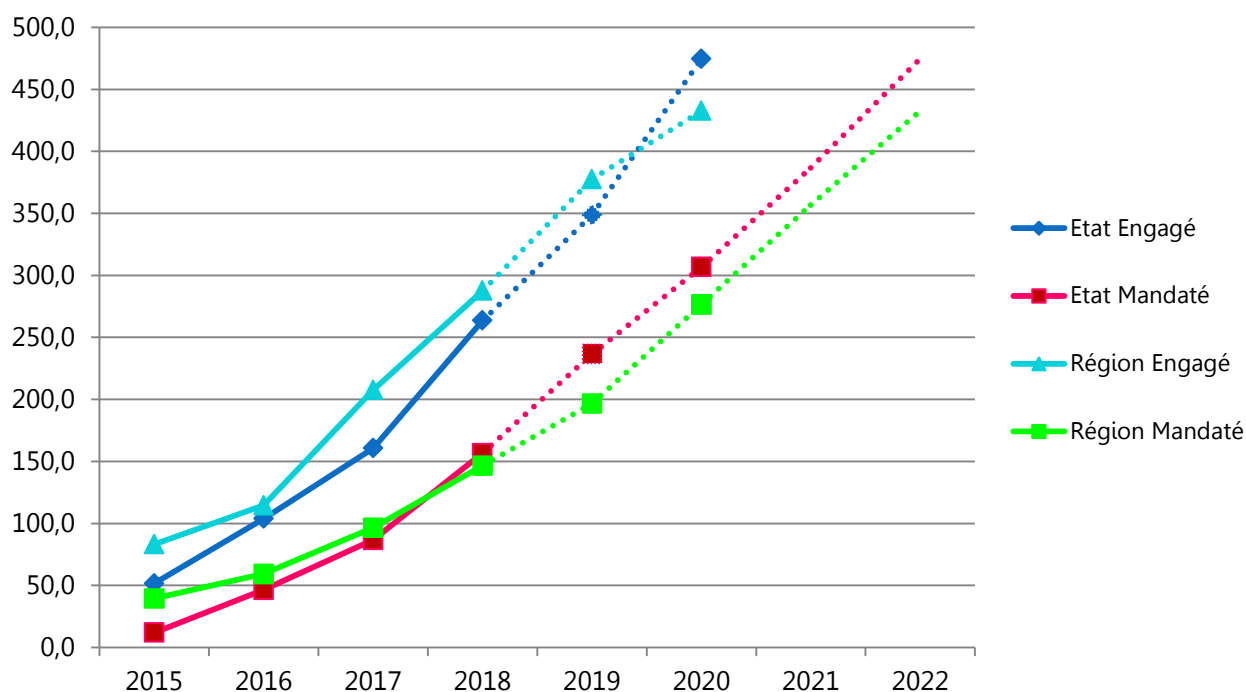
Tableau : taux d'exécution au 31 décembre 2017

	Etat		Région	
	474,6 M€		432,6 M€	
	Engagé	Mandaté	Engagé	Mandaté
2015	51,55	11,943	83,2	39,58
2016	52,29	34,5	31,4	19,69
2017	56,82	40,2	93,21	25,44
CUMUL	160,66	86,643	207,81	84,71

Pour compléter l'analyse, le CESER aimerait obtenir un suivi de la programmation des projets.

Par ailleurs, si la totalité des crédits du CPER est engagé en 2020, les financements s'étaleront au-delà. Ces crédits de paiement ne sont pas sans incidence sur les budgets régionaux. Il serait donc intéressant d'en connaître la trajectoire.

Cycle de réalisation prévisionnel du CPER 2015-2020



Enfin, CESER insiste sur la nécessité d'engager rapidement une révision du CPER. Pour rappel, il affirmait en 2015 que les crédits affectés au Contrat étaient globalement insuffisants (cf avis sur <http://ceser.paysdelaloire.fr/cper-2015-2020-lavis-du-ceser.html>)

Pour le CESER, ce nouvel avenant devra prêter une attention forte à l'équilibre territorial, constatant que le présent CPER concentre une grande partie des projets sur la métropole Nantes-Saint-Nazaire et les autres agglomérations du territoire. Si une « clause de revoyure » est bien prévue en 2018, le CESER regrette que la démarche n'ait pas encore été initiée par les services de l'État.

Par ailleurs, le CESER est attentif à l'élaboration d'un nouveau « Contrat d'avenir », dans les plus brefs délais, et à sa déclinaison financière.

Il souligne également la **nécessaire cohérence entre l'ensemble des financements État-Collectivités territoriales-Europe.**